

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 18

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2026.

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Stewe FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
 - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
 Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Agnès KAMMERRER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. ACQUISITION DE ROBOTS TONDEUSES POUR LA TONTE DES TERRAINS DE FOOTBALL DE LA COMMUNE.

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER

Le club de football de la commune dispose de deux terrains, un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement.

La tonte des terrains est assurée par un membre du club qui a informé le club, de longue date, qu'il ne lui était plus possible de poursuivre la réalisation de cette charge.

Il convient de trouver une solution de remplacement pérenne et efficace à cette tonte mécanique.

Plusieurs options ont été envisagées dans une concertation entre la commune et le club.

Au terme de la réflexion, il est apparu que l'option à retenir était celle de l'achat de robots tondeuses.

Plusieurs devis ont été demandés et s'établissent comme suit :

STE DIEBOLD - RINGENDORF	STE AGRIMAT - HOCHFELDEN	STE ETCETERA- RUFFENACH – MOMMENHEIM-ROPPEHEIM
1 robot terrain d'entraînement : 11 379,07 € HT+ 2,60 € ECO HT 1 robot terrain d'honneur : 12 608,97 € HT + 5,20 € ECO HT	1 robot (avec offre constructeur 4000 € et remise)	4 Robots tondeuses
23 995,83 € HT	22 000,00 € HT	20 495,00 € HT

Des demandes de subventions pourront être adressées à l'Agence de l'eau, la Région Grand EST, le Fonds européen FAEDER et la FAFA Nationale (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Il est demandé au Conseil de valider l'offre de la société ...

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **RETIENT** l'offre de la société AGRIMAT de HOCHFELDEN pour l'achat d'un robot tondeuse d'un montant de 22 000€ HT.
- **AUTORISE** le maire à demander des subventions.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Francis WOLF.



Le (la) secrétaire de séance,
M. Jeannot KLEIN,
Adjoint au maire.

